

SITUATION 1/200



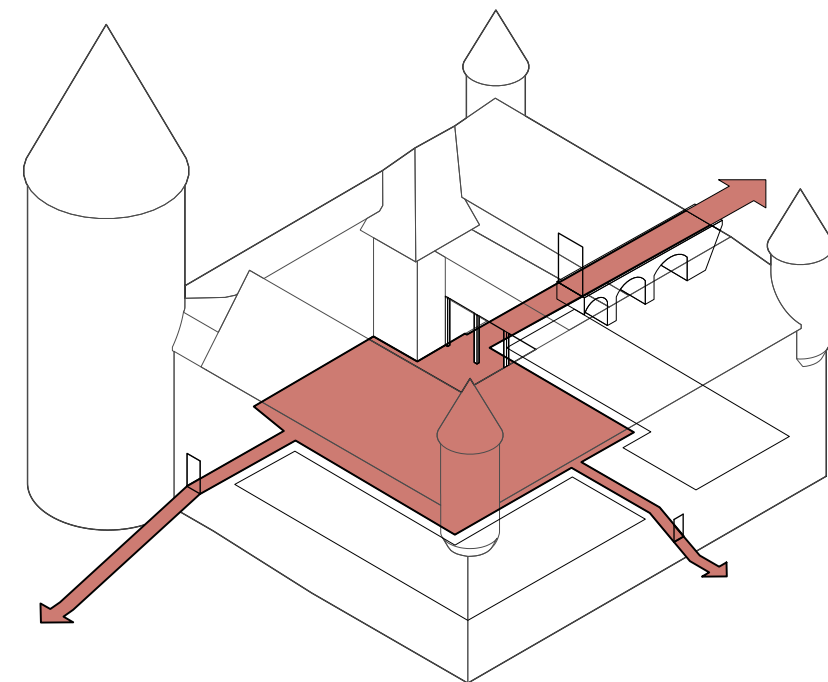
Douves et entrée Sud

RENDRE UN DONJON PERMÉABLE

La perméabilité du donjon est une antinomie qui résume le changement de paradigme induit par le projet d'assainissement et de transformation du château de Bulle. En effet, la volonté de le rendre plus accueillant pour le public après le départ du tribunal, de la police et de la prison est un jalon important dans l'évolution de cette édifice historique.

De par sa position, le château de Bulle est intimement lié au bourg historique de la cité. Sa symbolique de lieu de représentation du pouvoir cantonal et de fonction sécuritaire lui confère une position imposante, renforcée par sa silhouette qui surplombe la vieille ville et dont les toitures sont visibles loin alentours.

Le projet de transformation marque ainsi une ouverture vers la population et les visiteurs de passage. Le fait d'y accueillir des espaces culturels, en plus des différents services publics, modifie la perception de cet édifice. Cette évolution se matérialise, entre autres, par l'ouverture des deux accès depuis les douves sur les flancs est et sud du château, en complément de l'accès principal situé dans le prolongement de la place du Marché, au nord. La mise en valeur de ces deux passages offre une nouvelle possibilité de parcours piéton à travers le bâtiment pour relier différents quartiers de la cité. La cour devient un espace urbain.



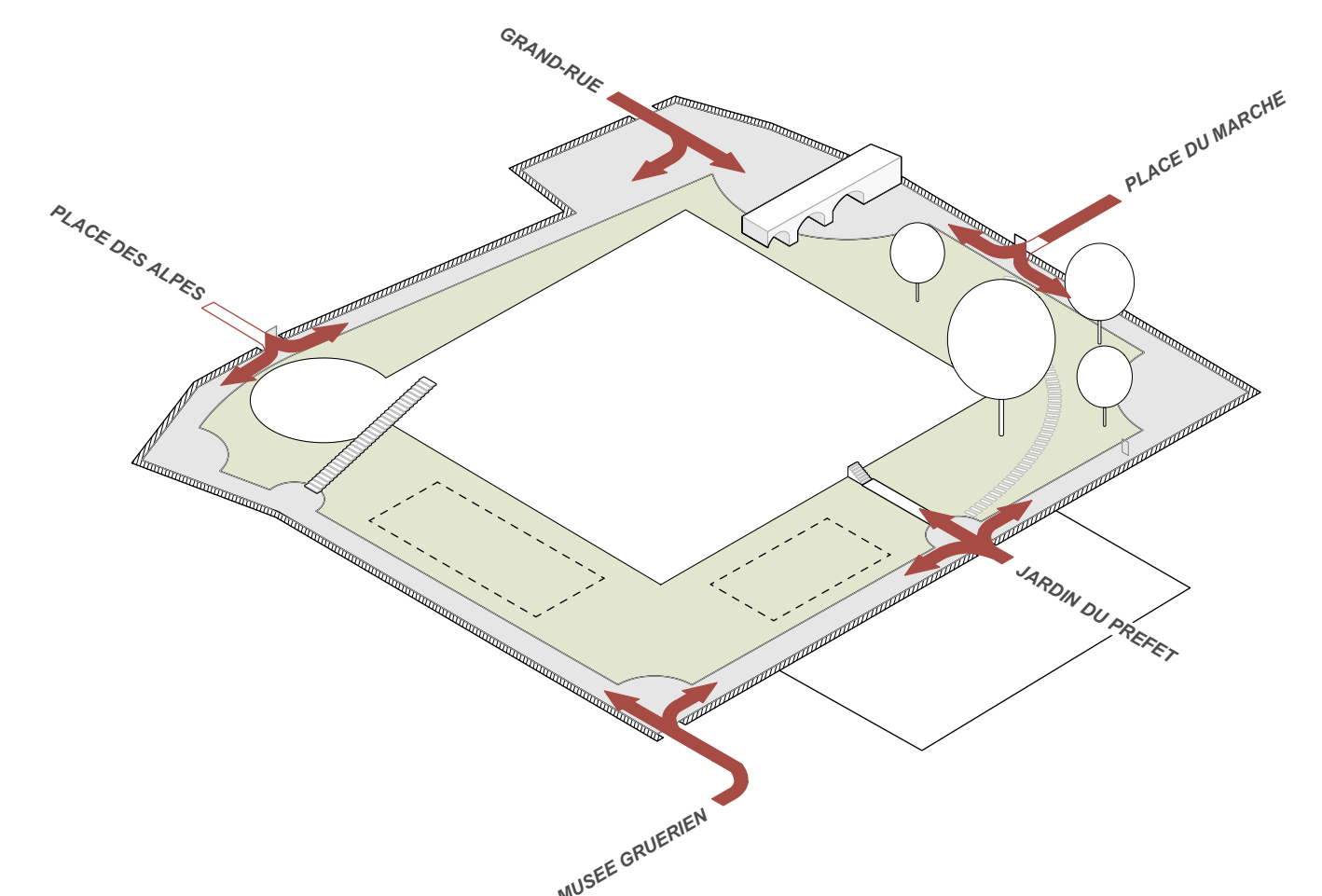
S'OUVRIRE AU COEUR DE LA VILLE

En cohérence avec la volonté de perméabilisation de l'édifice pour les passants et visiteurs, l'accès entre la cour du château et les douves côté est sera adapté pour le rendre plus aisé. Du côté sud, une passerelle-escalier évoquant un pont-levis reliera la courrette au pied de la grande tour et les douves, permettant ainsi de prolonger le parcours touristique qui mène à la tour et aux anciennes prisons.

Les aménagements extérieurs autour du château renforcent l'aspect artificiel des douves, s'agissant d'un terrain remodelé pour des raisons défensives. Des cheminements rectilignes longent le périmètre des douves, donnant ainsi un recul visuel par rapport aux façades imposantes. Ces cheminements relient les espaces publics entre la place du Marché, le jardin du préfet et le Musée grégorien, tout en permettant le passage à travers le château par les deux accès remis en valeur. La géométrie rectiligne des tracés des cheminements fait écho à la géométrie du château et de ses douves.

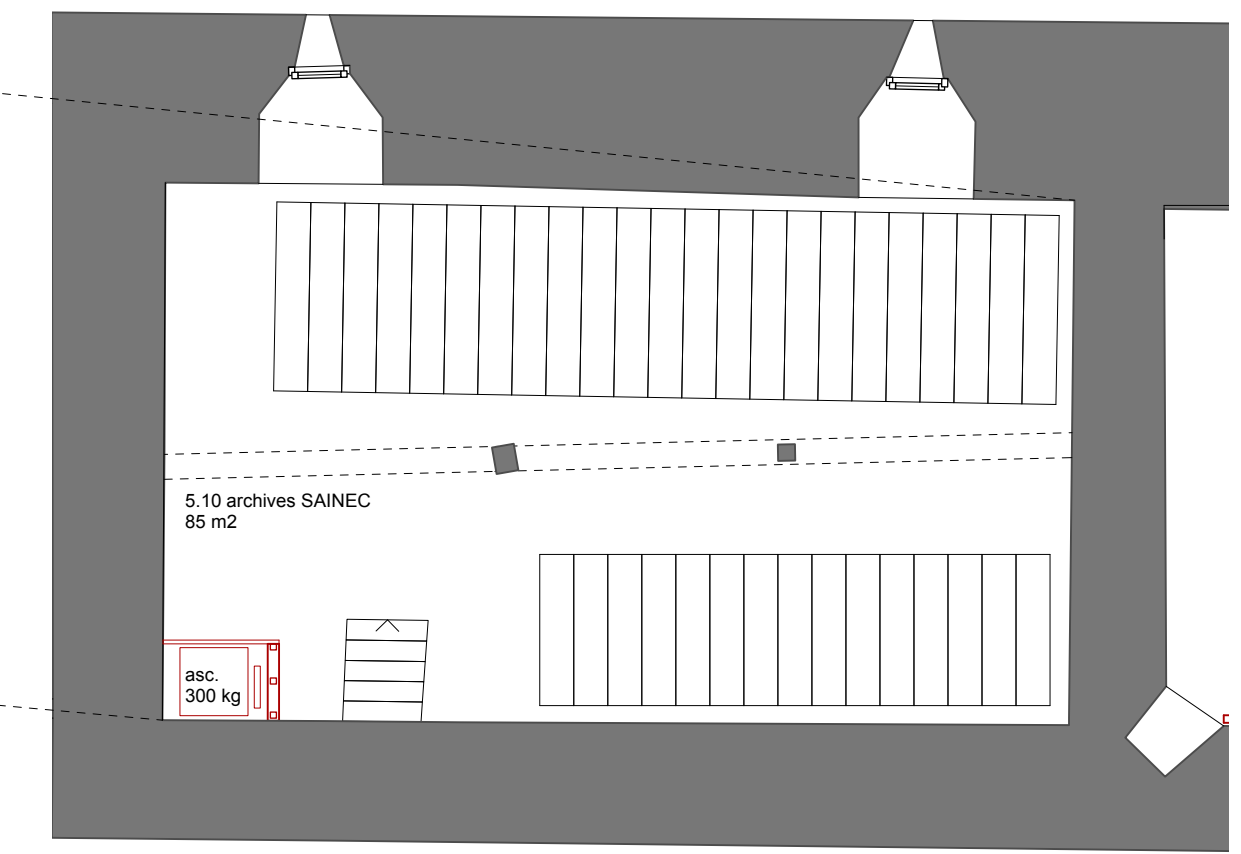
Les surfaces vertes entre les cheminements et les façades peuvent accueillir des manifestations à l'air libre (par exemple un marché aux livres), les visiteurs circulant sur les chemins périphériques des douves. L'espace à disposition permet d'y installer des tentes ou des petites cantines lors d'événements publics.

Les arbres majeurs existants sont conservés. Pour maintenir l'espace défensif libre que représentent les douves, aucune nouvelle arborisation n'y est prévue. Les cheminements rectilignes sont revêtus de gravier et les surfaces vertes couvertes de gazon-prairie.





PREMIER ETAGE



REZ SUPERIEUR

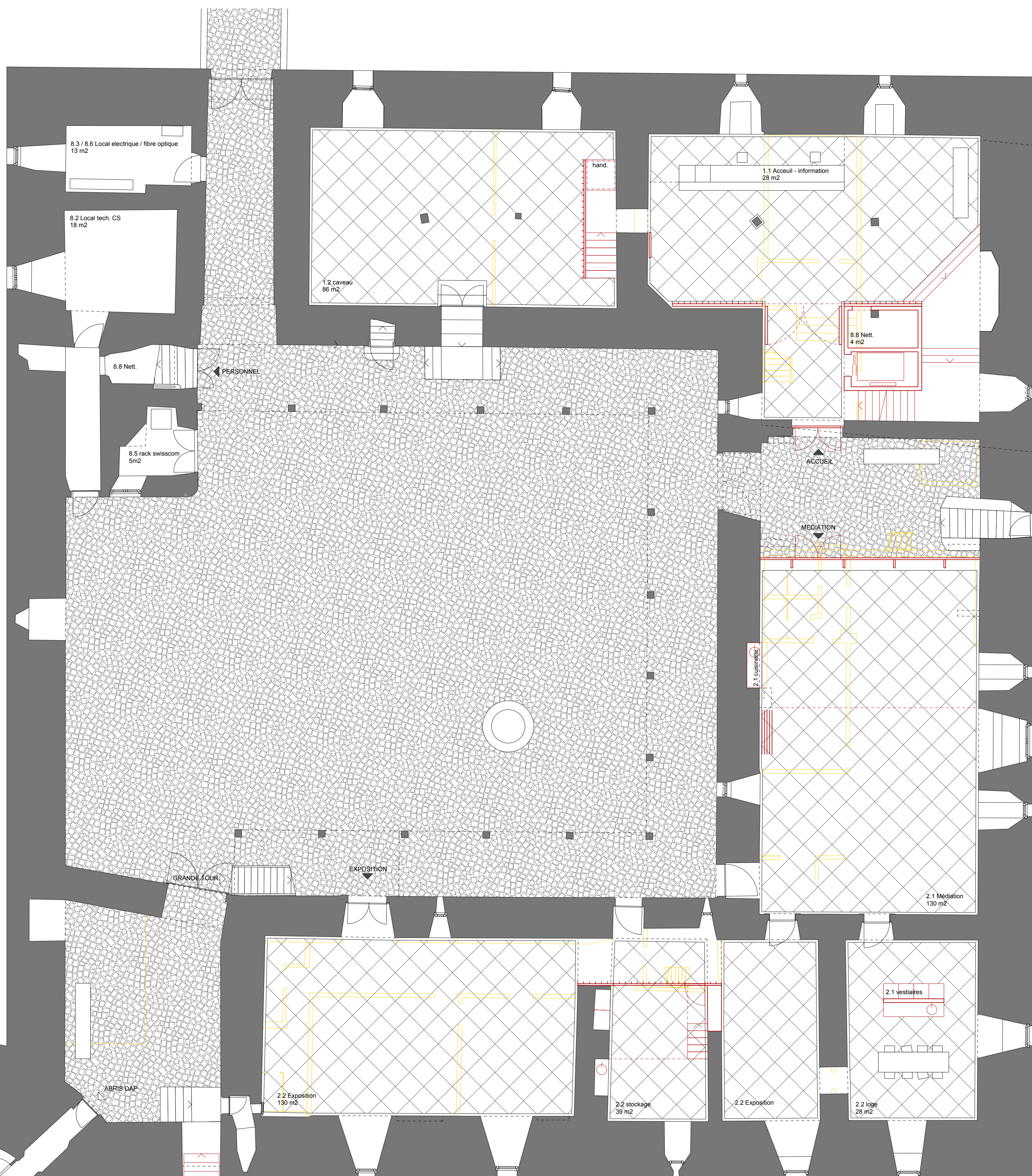
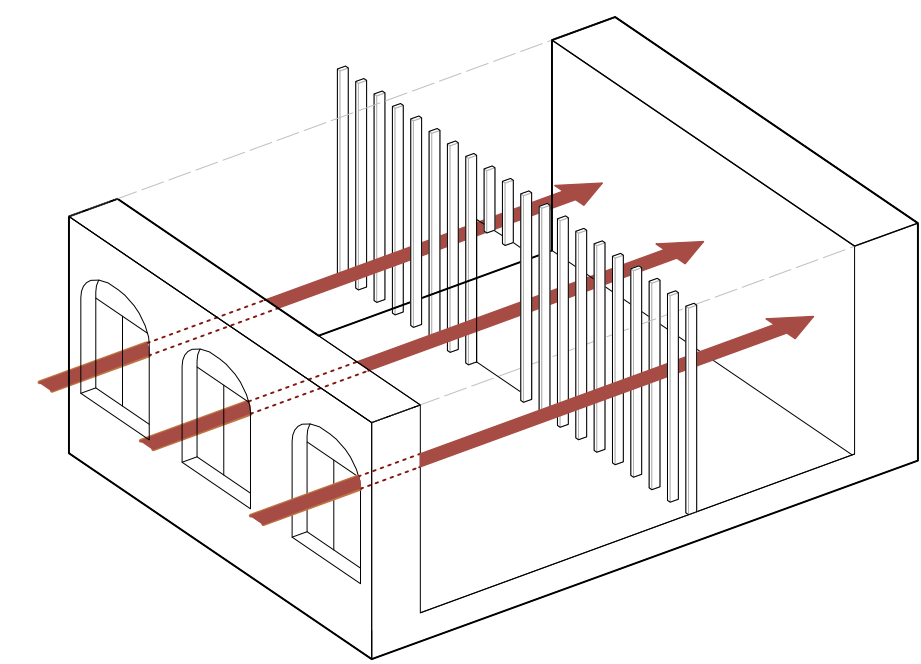
CLOISONNEMENTS VITRES

En contraste avec les murs historiques, structurels et massifs, les nouveaux cloisonnements des différentes salles de réunions et de guichets sont prévus sous forme de constructions légères vitrées. Leur position le long des murs massifs côté cours permet une rationalité dans les surfaces de circulations et d'accès, en évitant de dédoubler les couloirs de distribution.

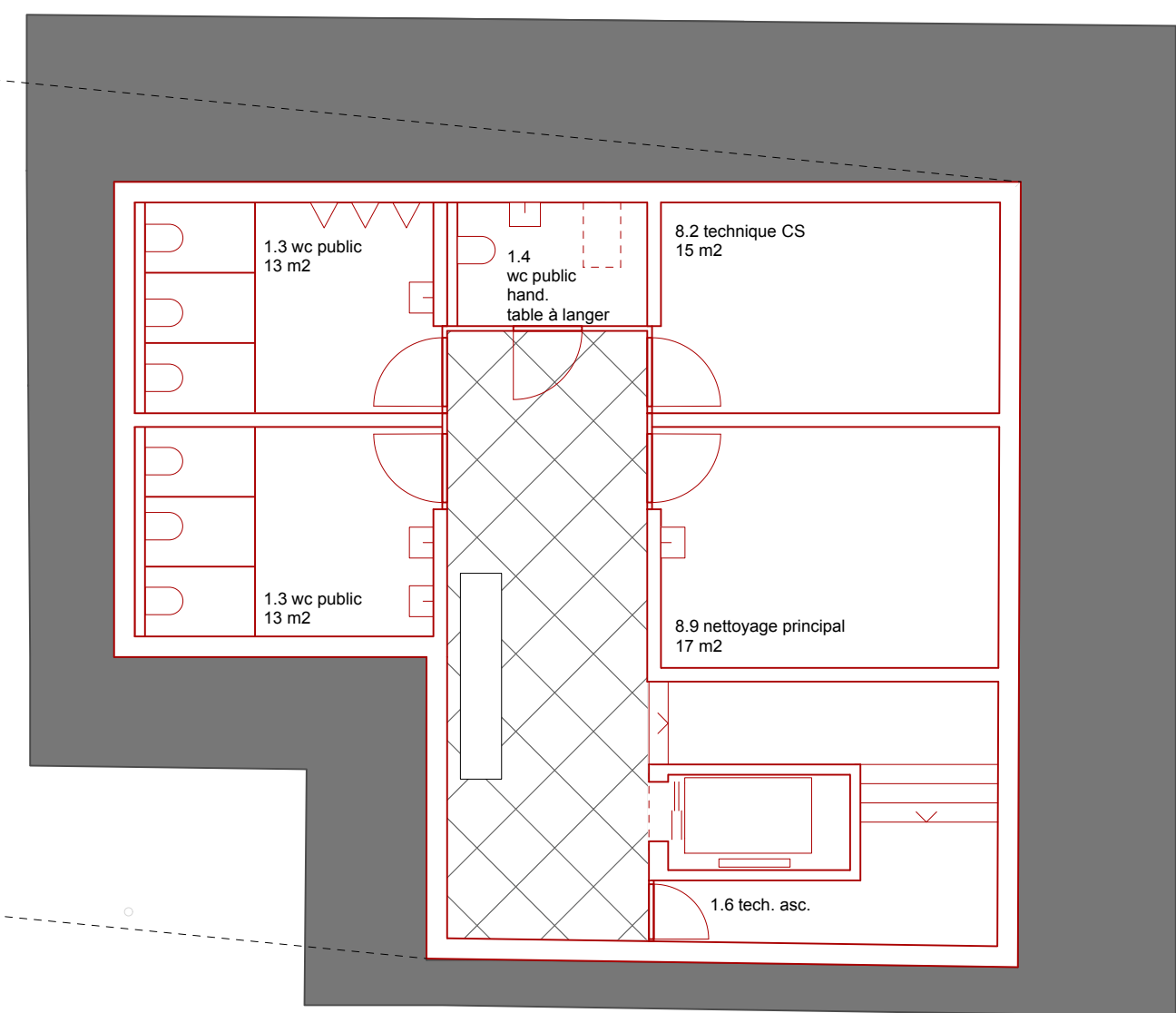
Leur expression contemporaine se démarque de la substance bâtie, soulignant ainsi le besoin des nouveaux locaux destinés au fonctionnement des différents services publics qui y trouve place.

Les vitrages permettent de profiter de l'éclairage naturel, par le biais des fenêtres situées en façades. Ils sont rythmés par des lames verticales, plus ou moins densément resserrées. Ce dispositif permet de moduler la transparence recherchée entre les différents locaux, en fonction de leurs affectations. Telles un filtre, ces lames verticales limitent les regards directs aux travers des vitrages.

Par sa répétition dans les différents étages et locaux, le motif vertical du revêtement crée une nouvelle identité visuelle commune à l'intérieur de l'ensemble du bâtiment transformé.



REZ-DE-CHAUSSEE

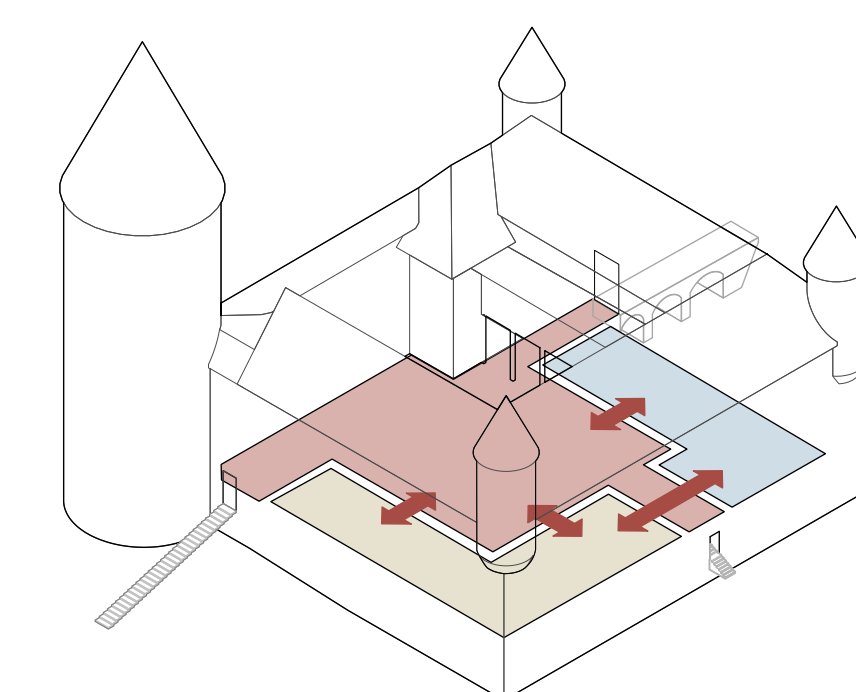


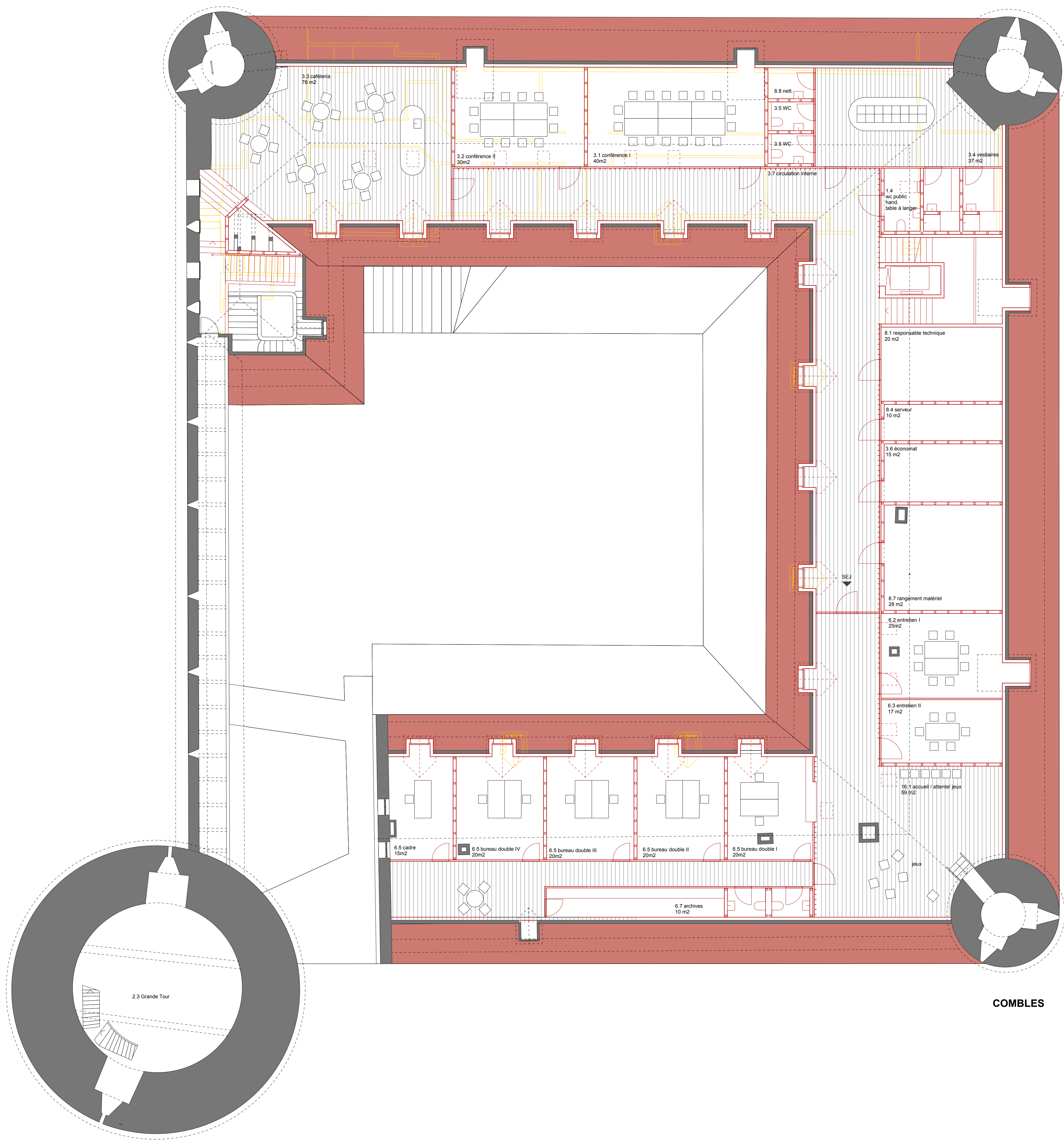
SOUS-SOL

UN REZ-DE-CHAUSSEE AUX MULTIPLES COMBINAISONS

La création des espaces de médiation culturelle et d'atelier d'artiste, situés au rez-de-chaussée et en lien direct avec la cour du château, renforce la nouvelle vocation publique et ouverte. Cette position offre une grande souplesse d'utilisation de ces locaux en fonction des activités qui y auront lieu. De plain-pied, ils peuvent être utilisés simultanément à des activités se déroulant dans la cour, à l'air libre. Une multitude de combinaisons d'utilisations et d'appropriations de ces espaces est ainsi rendue possible.

La salle voûtée, participe également à cette vocation publique, en y accueillant par exemple des réceptions ou le caveau de festivals. Les sanitaires situés dans la partie excavée de l'angle nord-est sont libres d'accès lors d'évènements publics organisés dans les espaces culturels et dans la cour, en soirée ou pendant les week-end.





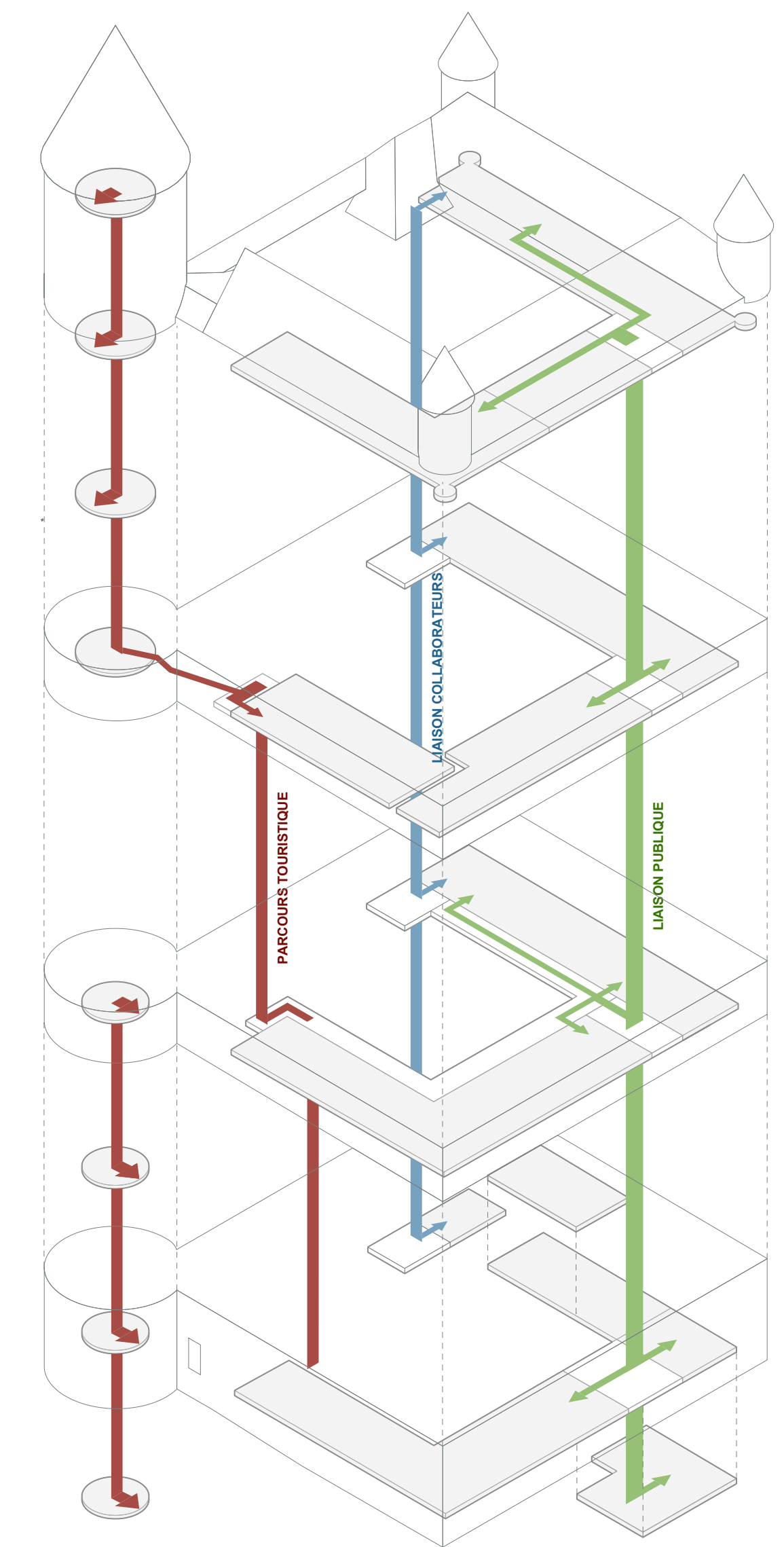
COMBLES

UNE NOUVELLE VERTICALITÉ

La nouvelle entrée principale commune aux différents services publics s'ouvre au rez-de-chaussée, dans l'angle nord-est. Elle accueille les visiteurs et mène à la nouvelle liaison verticale qui s'élève jusqu'aux combles, pour atteindre les différents services situés dans les étages supérieurs. Le nouvel escalier et l'ascenseur prennent ainsi le statut d'accès vertical principal.

Cette verticalité résout le problème de la position très excentrée du "grand escalier" existant et de l'escalier secondaire en bois, situés aux extrémités de la galerie de la cour. Par sa position, la nouvelle liaison verticale répond d'une part aux exigences de longueurs de voies de fuite, d'autre part aux exigences d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite par l'intégration d'un ascenseur.

Les différents services publics sont distribués de part et d'autre de l'escalier et de l'ascenseur, offrant ainsi une clarté d'accès et de parcours aux visiteurs qui s'y rendent. Cette nouvelle verticalité principale est accessible au public, y compris pour accéder aux sanitaires publics situés au sous-sol. Le "grand escalier" existant est désormais dévolu à l'usage interne des collaborateurs des différents services. Ce dispositif hiérarchise l'attribution public / semi-public de ces deux liaisons verticales.



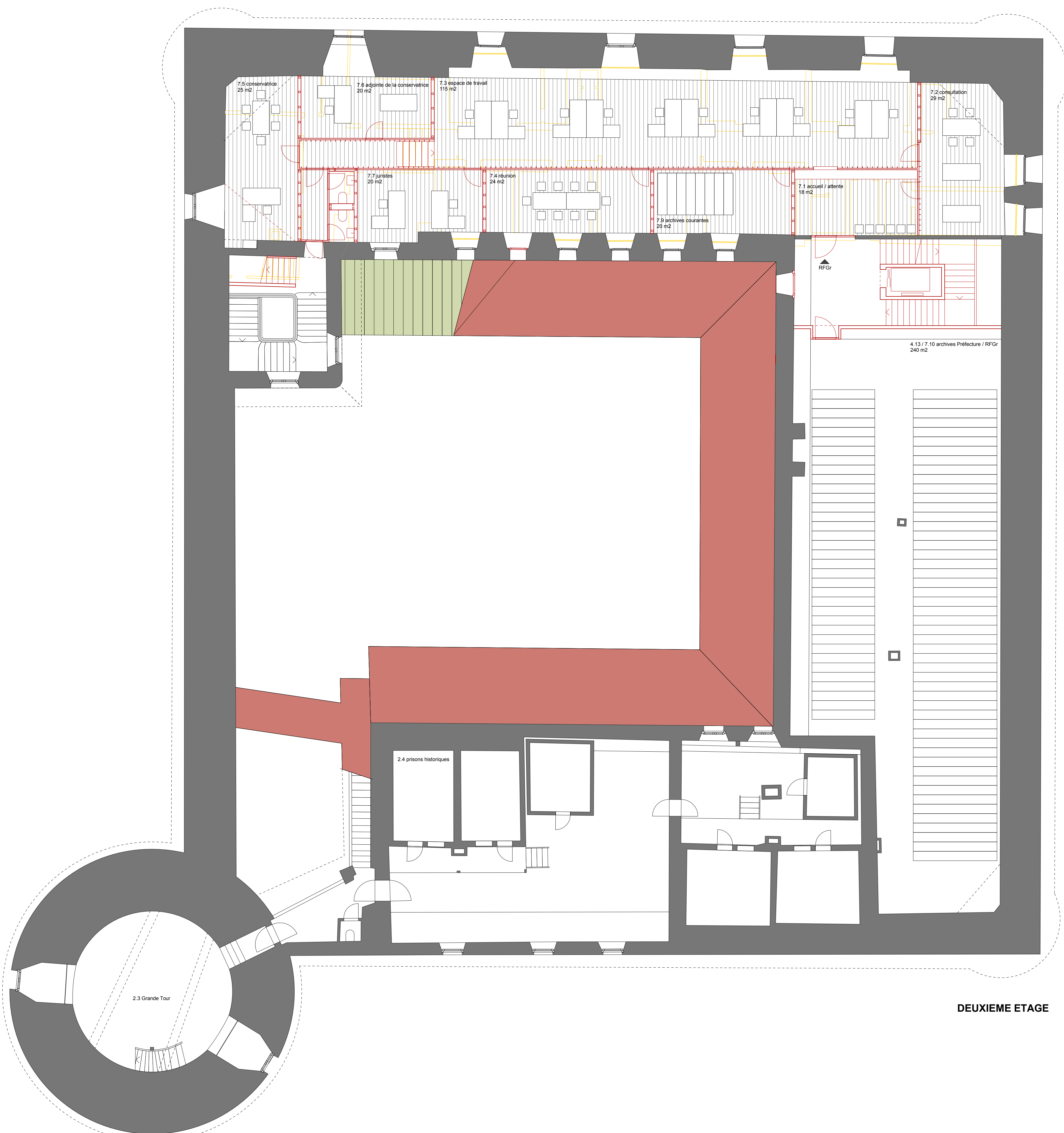
PARCOURS À TRAVERS LES ÉTAGES

Au 1er étage, la galerie en surplomb de la cour est entièrement libérée de ses cloisonnements existants. Elle retrouve ainsi sa vocation de circulation reliant les trois corps du bâtiment, avec la vue sur cour comme point de repère. La galerie permet aux visiteurs d'accéder aux différents guichets, salles de consultations, de conciliation, d'entretien ou encore de réunion de la préfecture et de l'état civil. La salle de l'ancien tribunal devient la salle de mariage, à proximité directe de la nouvelle liaison verticale. Un petit lift de service relie les bureaux de l'état civil au local des archives, situé au-dessus de l'espace voûté.

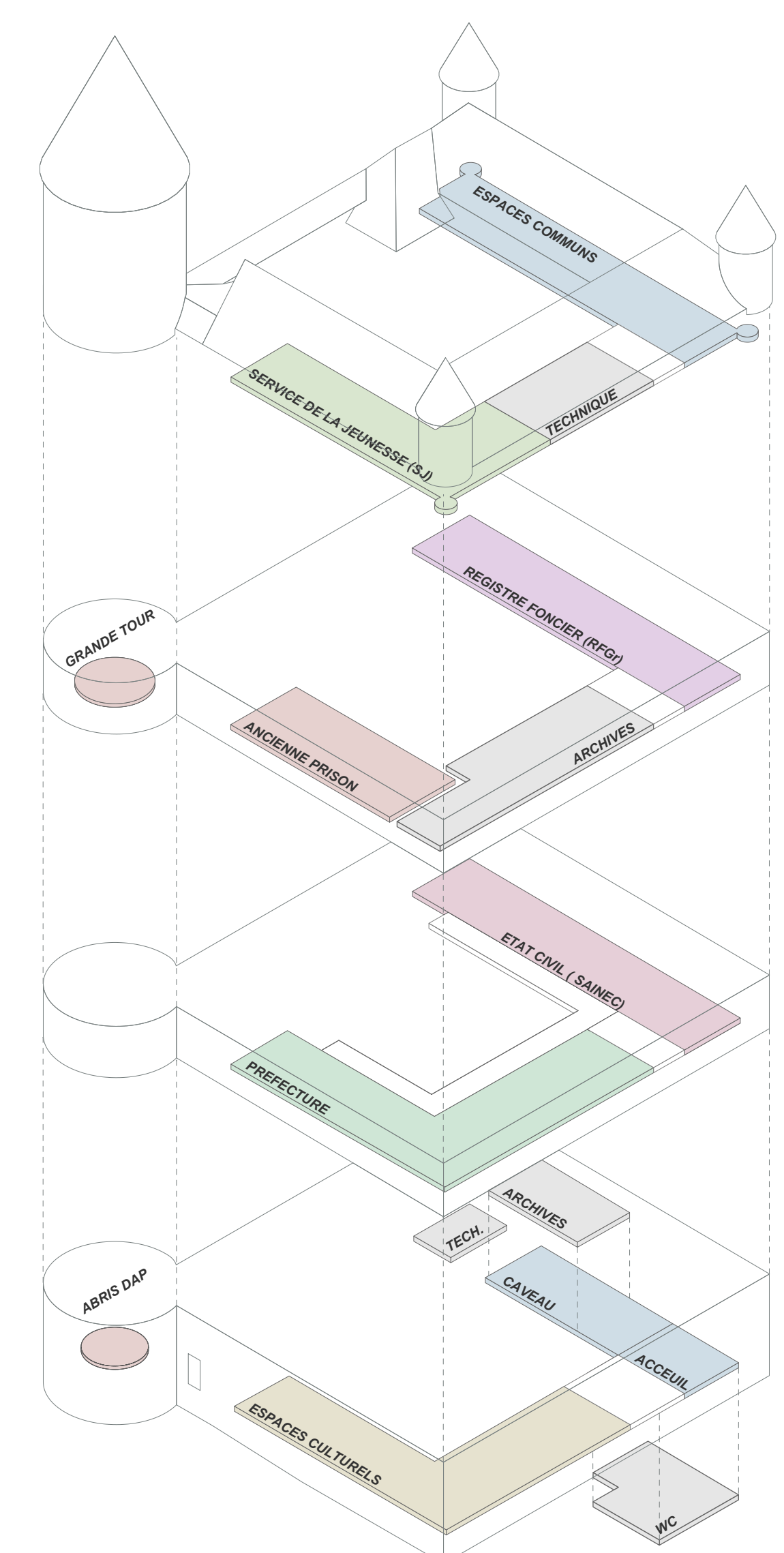
L'aile nord du 2e étage est dédiée au registre foncier. Sa réception est à proximité immédiate du nouvel escalier et de l'ascenseur. Côté est, l'ajout d'un nouveau plancher renforcé permet le stockage d'archives dans le grand volume borgne actuellement inoccupé.

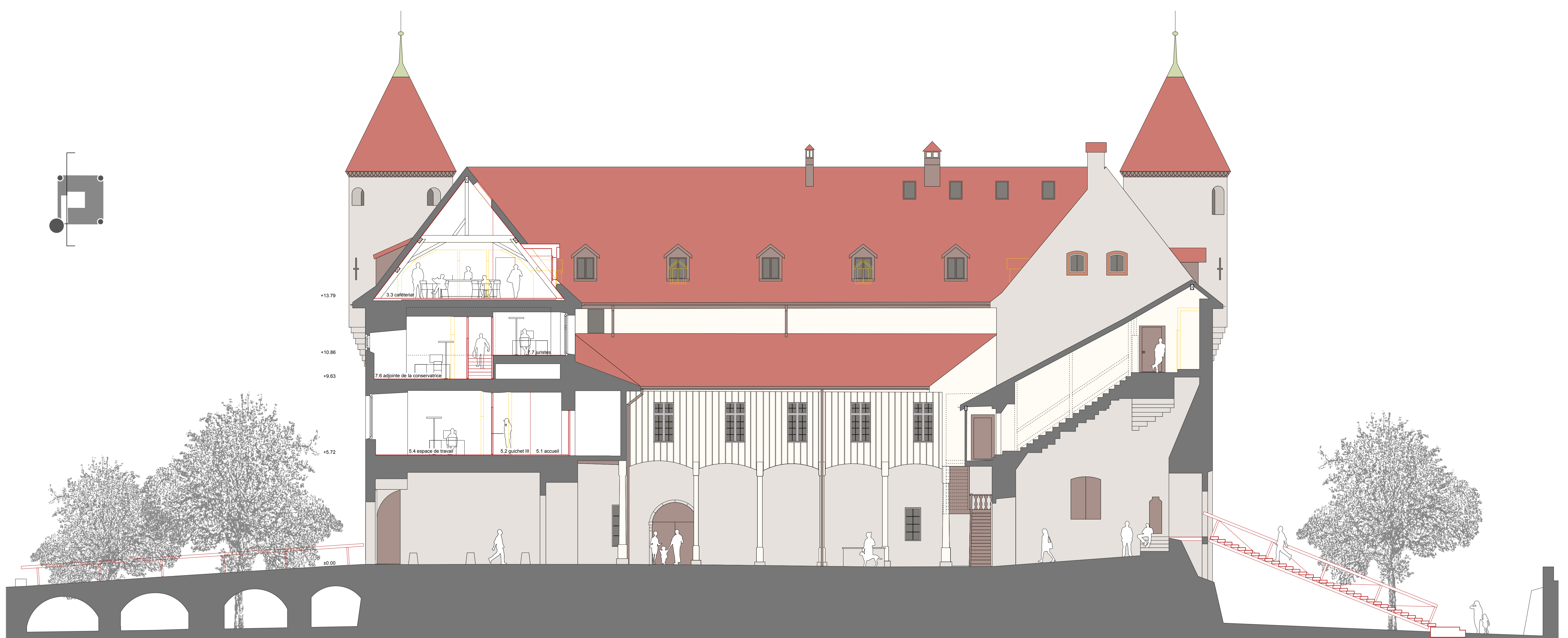
Dans les combles, les locaux communs aux différents services s'étendent entre la nouvelle liaison verticale principale et le grand escalier existant. Cette position offre un accès direct aussi bien aux collaborateurs qu'aux personnes externes invitées dans les salles de séances communes. Au sud, le service de la jeunesse offre un espace d'accueil et de place de jeux généreux, à l'intersection des toitures est et sud. La tourelle d'angle est directement accessible depuis l'espace de jeux. La création de lucarnes complémentaires et de vitrages inclinés dans la pente du toit, sur les pans orientés côté cours, permettent un éclairage et une aération naturels des locaux concernés.

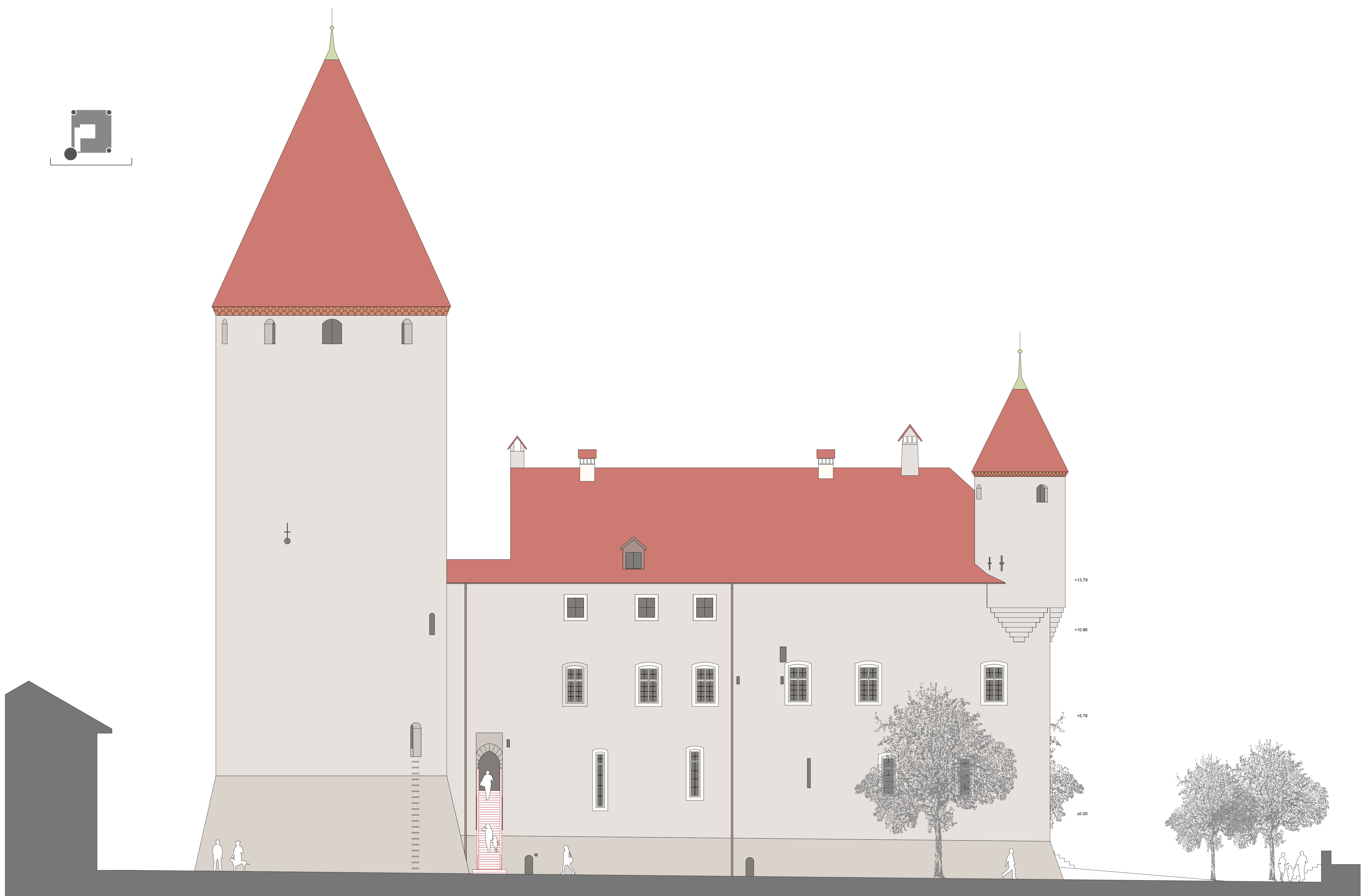
Le parcours touristique vers les anciennes prisons et la grande tour est maintenu.



DEUXIEME ETAGE







CONCEPTS D'INTERVENTIONS DANS LA SUBSTANCE HISTORIQUE

Impacts limités dans la structure

S'agissant de patrimoine bâti, l'exigence de conservation s'applique prioritairement à la structure de la construction.

La nouvelle destination de l'édifice et son ouverture au public impose l'introduction d'une nouvelle distribution verticale qui permet une articulation claire des différentes fonctions. Cette intervention qui porte atteinte à la structure de la construction est assumée au sens où elle concentre les transformations les plus « lourdes » en évitant une dispersion. La construction de la nouvelle circulation verticale est accompagnée par l'aménagement en sous-sol des locaux sanitaires accessibles au public. A quantité égale, des interventions concentrées portent moins atteinte au caractère de l'objet que des interventions dispersées.

Par ailleurs les mesures relatives à la structure privilégient l'ajout et évitent le remplacement (mise en place d'un nouveau plancher renforcé pour le stockage des archives).

La priorité accordée à la conservation, en privilégiant le message de la substance matérielle authentique, permet de préserver la lecture de l'histoire de la construction.

Nouveaux aménagements intérieurs réversibles

L'objet d'architecture assure sa pérennité par des adaptations successives à des exigences liées à la destination de la construction. Il s'agit d'évaluer la part des éléments variables liés aux exigences de la destination et celle des éléments constants constitutifs de l'identité architecturale de l'objet.

Hormis les aménagements auxquels a été reconnu une valeur patrimoniale, les cloisons qui ont fragmenté les espaces au gré des besoins de l'administration sont supprimées. Les nouvelles destinations imposent un nouveau cloisonnement. Celui-ci est mis en forme dans le but de faciliter la lecture de la configuration spatiale ancienne. Au rez-de-chaussée, les anciens volumes sont réhabilités. Aux autres niveaux, les anciens volumes demeurent perceptibles malgré le nouveau cloisonnement.

Les nouvelles cloisons seront réalisées en construction légère pour exprimer la variabilité des aménagements par rapport à la pérennité de la spatialité constitutive de l'identité architecturale de l'édifice. Elles sont conçues comme des éléments adaptables au gré de l'évolution des destinations.

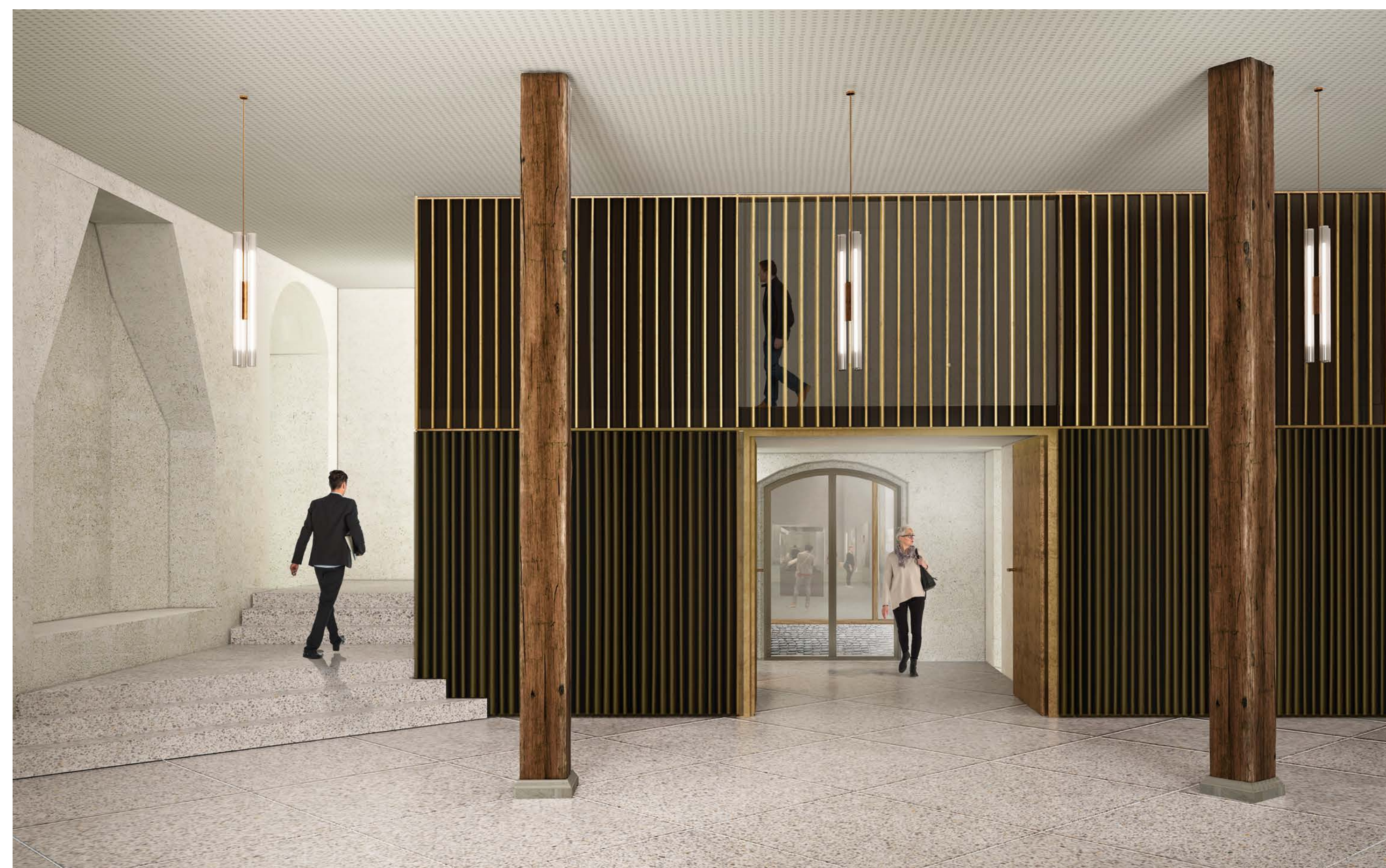
Spatialité retrouvée

La réhabilitation de l'ancienne configuration des espaces s'accompagne d'une forme de mise en adéquation des nouveaux contenus avec les anciens. Les espaces du rez-de-chaussée retrouvent leur rôle d'interface avec la ville. La galerie du premier étage retrouve sa vocation d'espace de distribution. L'intervention d'aujourd'hui s'inscrit comme un nouvel événement dans la biographie de l'édifice. Elle devient une composante de l'histoire de la construction ; elle en propose également une lecture.

Matérialités historiques et contemporaines

La matérialité des revêtements et des finitions intérieurs sera réévaluée au cas par cas, en fonction des découvertes constatées lors des démontages. La mise à jour d'éléments d'intérêt historique tels que des charpentes, des planchers, des revêtements ou des décors sera l'occasion d'une remise en valeur de la substance bâtie de l'édifice. Les éléments contemporains seront exprimés comme tels, en dialogue avec la substance historique.

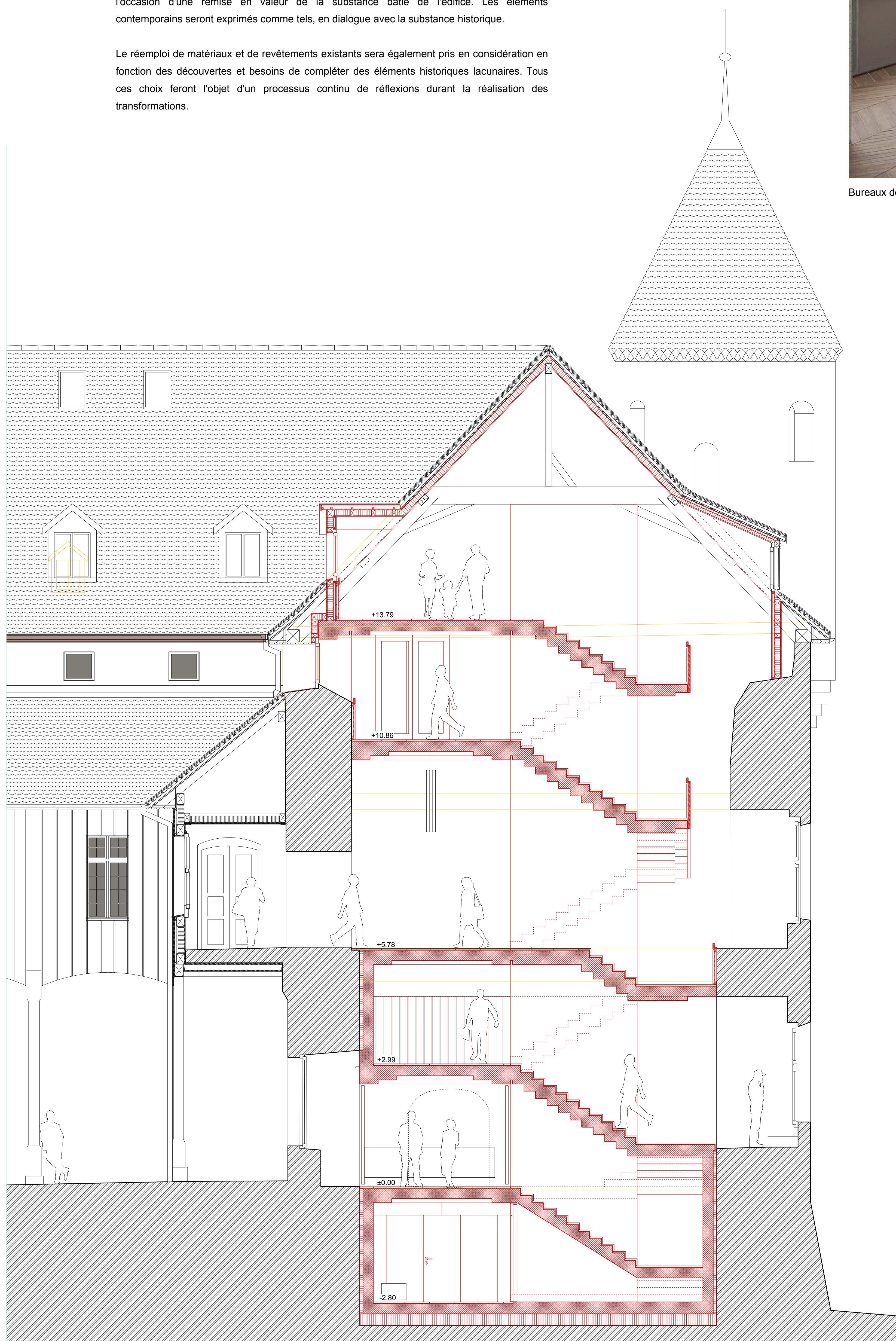
Le réemploi de matériaux et de revêtements existants sera également pris en considération en fonction des découvertes et besoins de compléter des éléments historiques lacunaires. Tous ces choix feront l'objet d'un processus continu de réflexions durant la réalisation des transformations.



Hall d'accueil centralisé et information



Bureaux de la Préfecture



TRAVEE 1/50

Volumétrie et façades maintenues

La volumétrie du bâtiment et sa silhouette sont maintenues dans leur état actuel.

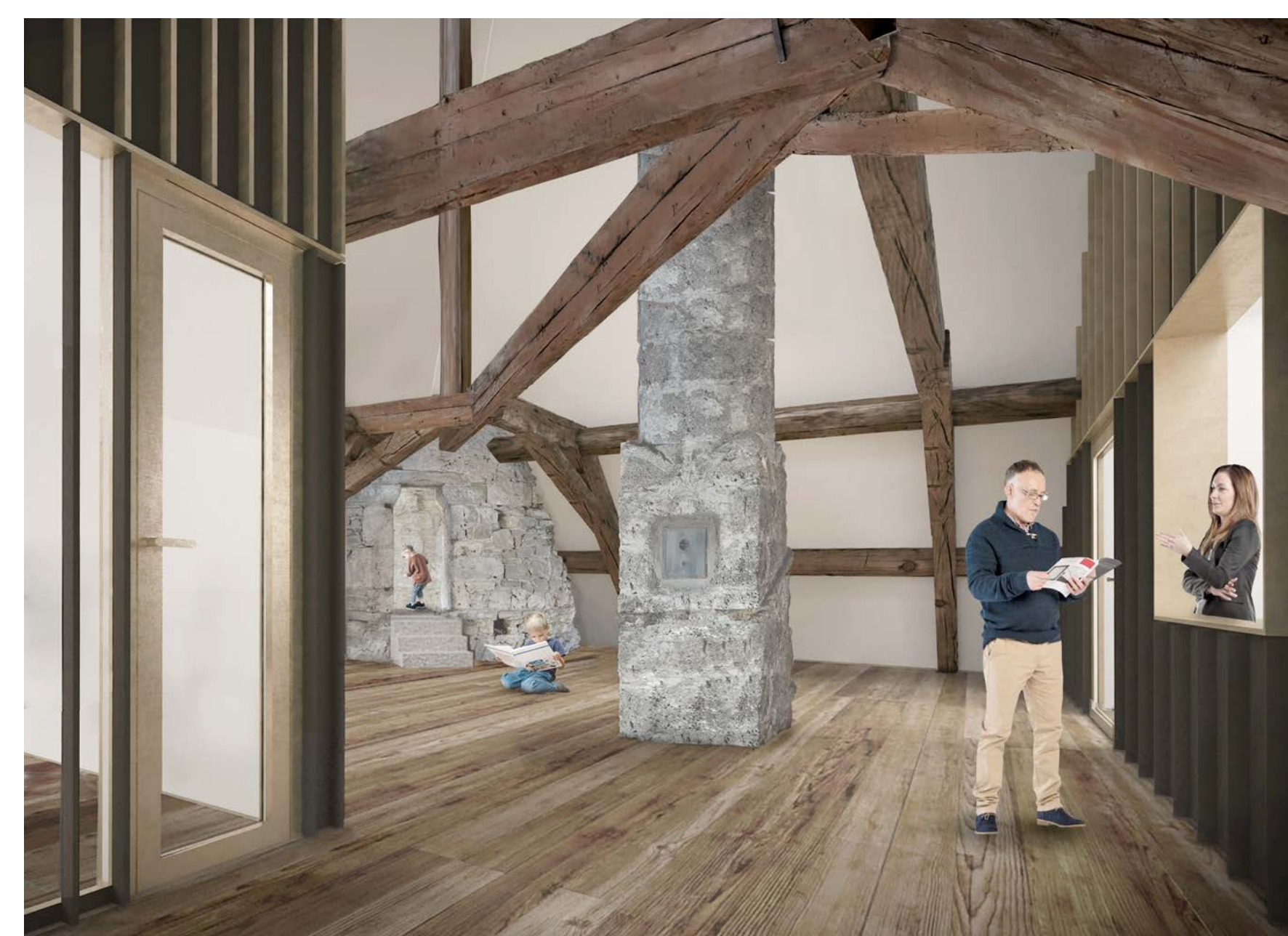
Les ouvertures existantes restent inchangées dans leurs positions et leurs tailles. Elles seront restaurées, adaptées ou remplacées en fonction de leur état de conservation et de leur valeur historique. Seules des lucarnes et de nouveaux vitrages inclinés parallèlement à la pente du toit seront ajoutés sur les pans orientés du côté cour.

L'état des façades sera analysé en détail pour définir le degré des interventions à réaliser.

Technique du bâtiment proportionnée

Le principe de base est de réduire les installations techniques au nécessaire, plus particulièrement en ventilation. Elles devront toutefois répondre aux besoins de notre époque dans l'utilisation et le fonctionnement des différentes activités qui s'y déroulent.

Leur intégration concentrée et non intrusive dans la substance bâtie garantit leur réversibilité. L'enveloppe thermique sera améliorée de façon proportionnée et tendra à atteindre les valeurs cibles applicables pour les transformations.



Réception du service de l'enfance et de la jeunesse